

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le mercredi 14 octobre 2020

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le vendredi 9 octobre 2020

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération, qui se déroulera exceptionnellement à huis clos, est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le mercredi 14 octobre 2020, à 17 h, via téléconférence. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le mercredi 14 octobre 2020

à 17 h

Veuillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mercredi 14 octobre 2020.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mercredi 14 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

01	_	Période	de d	questions	du	public
----	---	---------	------	-----------	----	--------

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 - Période de questions des membres du conseil

Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 - Ordre du jour et procès-verbal

O3.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

41 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 <u>Service de sécurité incendie de Montréal</u> - 1201024002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 novembre 2020

Compétence Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et d'agglomération : l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie